



VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 novembre 2011

**OBJET : 13-1 - AFFAIRES SOCIALES
ET SOLIDARITE - 'LES PETITS FRERES
DES PAUVRES' - TRANSFERT A LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
SOPHIA ANTIPOLIS**

Le vendredi 18 novembre 2011 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du
10/11/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2422/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 25/11/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

29 NOV. 2011

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,

Ministre chargé des Affaires européennes,
L'attaché principal,

Anthony CLAVERIE

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER
Mme Edith LHEUREUX à M. André PADOVANI
M. Alain BIGNONNEAU à Mme Yvette MEUNIER
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Marina LONVIS à Mme Martine SAVALLI
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : M. Georges ROUX

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

13-1 - AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE - 'LES PETITS FRERES DES PAUVRES' - TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA ANTIPOLIS

Commission(s) : COMMISSION POPULATION - VIE SOCIALE - SOLIDARITE - HANDICAPS
COMMISSION FINANCES

La Fondation Bersabée « petits frères des pauvres » a repris l'activité de l'association antiboise « un toit pour les vieux » en 2005. Elle œuvre depuis de nombreuses années pour venir en aide aux plus démunis, ciblant plus particulièrement les personnes âgées en situation de précarité rencontrant des difficultés pour se loger.

Elle intervient pour la réfection d'appartements, des travaux, des mises aux normes pour une quarantaine de logements sur la Commune. Elle en supporte les charges de copropriété et d'impôts locaux y afférant.

Son action relevant exclusivement du domaine du logement, compétence que la Commune a transférée à la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, les demandes de subvention de cette association devront désormais être instruites au niveau communautaire.

Comme le prévoit la loi, le transfert du dossier s'accompagne de celui de la subvention correspondante dans le cadre de la commission locale d'évaluation des transferts de charges qui se réunira en 2012.

A titre de rappel, la subvention municipale allouée au titre de l'exercice est de 13 000 €.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

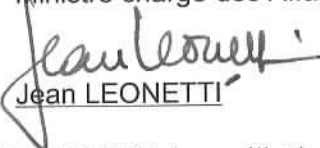
- **AUTORISE** le transfert du suivi de l'association « petits frères des pauvres » à la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis ;

- **DIT** que le transfert financier sera acté dans le cadre de la commission locale d'évaluation des transferts de charges pour l'année 2012.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.13-1 - AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE - 'LES PETITS FRERES DES PAUVRES' - TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA ANTIPOLIS -

Date de transmission de l'acte : 29/11/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 29/11/2011

Numéro de l'acte : DCM2422-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111118-DCM2422-11-DE

Date de décision : 18/11/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes